

DECISION DU MAIRE
N° 2023-023

**Objet : Avenant n°1 au marché de travaux de restructuration et d'extension de l'école élémentaire de Saint-Jean d'Arvey
Lot 04 – étanchéité – GFE**

Le Maire de Saint Jean d'Arvey :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n°57/2020, en date du 10 septembre 2020, intervenue sur le fondement des dispositions du code général des collectivités territoriales, article L 2122-22 qui permet au conseil municipal de déléguer au maire un nombre de ses compétences et notamment :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 500.000 € (article L. 2122-22, 4° du CGCT),

Vu la proposition de la société GFE, située 116 impasse des Rippes, 73800 CHIGNIN, attributaire du lot 04 étanchéité du marché de restructuration et d'extension de l'école élémentaire de Saint-Jean d'Arvey, de modification de travaux, **FTM 21**, remplacement de la proposition de stores extérieurs par des volets roulants extérieurs, entraînant une moins-value de 9 870.00 € HT (stores extérieurs) et une plus-value de 11 370.00 € (volets extérieurs), pour un montant HT de 1 500.00 € (1 800.00 € TTC);

Considérant l'intérêt technique et économique de procéder à ces travaux pour le confort thermique du bâtiment,

Considérant que le montant initial du marché susvisé s'élevait à 93 000.00 € HT (111 600.00 € TTC),

Considérant que ces travaux complémentaires, d'un montant de 1 500.00 € HT nécessitent de passer un avenant au marché initial,

DECIDE

Article 1^{er} :

D'approuver et de signer le devis du 26/07/2023 de la société GFE, située 116 impasse des Rippes, 73800 CHIGNIN, d'un montant de 1 500.00 € HT (1 800.00 € TTC), récapitulé dans la FTM 21.

Article 2 :

D'approuver et de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux de restructuration et d'extension de l'école élémentaire de Saint-Jean d'Arvey, lot 4 - étanchéité- GFE, pour un montant du marché public de 1 500.00 € ht et de préciser que le montant TTC correspondant est de 1 800.00 €.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet et fera l'objet d'une information lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Fait à SAINT JEAN D'ARVEY, le 4 août 2023.

Le Maire, Christian BERTHOMIER

